

PRÉCÉDEMMENT... COMPLICITÉ ET TRAHISON

Face à l'appauvrissement des personnels de la Sécurité sociale organisé par l'Ucanss et la tutelle, les organisations syndicales nationales ont boycotté à l'unisson les négociations à compter de l'été 2023. Une nouvelle année de gel des salaires n'était pas acceptable !

L'Ucanss, délaissée et sous pression, a alors promis d'augmenter le pouvoir de vivre des salariés de la Sécu pour faire revenir auprès d'elle les organisations syndicales nationales... La tentation était trop grande. **Soulagé de retrouver la complicité de la CFDT et l'accompagnement de FO, l'employeur a enfin pu mettre en œuvre son plan pour la classification...**



PLAY

✓ MA LISTE

SAISON 2 - ÉPILOGUE

La FNPOS CGT a rappelé à chaque occasion à l'employeur ses promesses non tenues sur la complémentaire santé, le titre restaurant et bien sûr la valeur du point. L'Ucanss et sa directrice ont claironné que, malgré de prétendues relances hebdomadaires, la tutelle restait muette sur la réouverture des négociations salariales 2024.

La FNPOS CGT n'a jamais cru à la farce d'un employeur de bonne foi, combatif pour les personnels de la Sécu, tenace et persévérant face à la tutelle.

Si pour la valeur du point rien ne devait bouger, il fallait au contraire aller vite pour l'Ucanss sur la classification... Pour garantir le maintien de l'enveloppe de 160 millions € en 2024 ? Non, faute d'agrément l'enveloppe ne pourra plus être consommée sur 2024. La seule raison de cet empressement résidait dans la possibilité pour la CFDT, puisqu'elle pèse encore suffisamment jusqu'à fin 2024, de signer seule les accords nationaux.

Dans le calendrier des négociations, le 18 décembre devait être consacré à une Réunion Paritaire Nationale salaires 2025. La FNPOS CGT a averti qu'il ne servait à rien de convoquer les organisations syndicales nationales pour prétendument négocier sur les salaires 2025 :

- sans que les négociations salariales 2024 ne soient closes et conclusives ;
- sans mandat de la tutelle pour négocier sur les salaires 2025 ;
- sans enveloppe pour les salaires 2025.

Une intersyndicale forte et unie aurait maintenu la pression sur l'employeur. En acceptant les miettes de la classification, FO et CFDT ont consommé l'intersyndicale et donné victoire à l'employeur. Preuve s'il en est, il annonce aussitôt le report au 4 mars des négociations Salaires 2024 et 2025.

